



Ensemble scolaire

Sainte - Procule

Maternelle - Élémentaire - Collège - Lycée

04 70 90 01 12

www.sainteprocule.fr



Gannat, le 19.02.2021

Madame, Monsieur,

Le nouveau protocole sanitaire renforcé, mis en place dès le 22 février, présente de nouvelles mesures que nous allons mettre en place en étroite collaboration avec tous les acteurs sanitaires et éducatifs. Les retours recensés suite à notre dernier courrier nous ont aussi permis d'affiner les modalités d'accueil. Nous remercions d'ores et déjà les parents qui se sont mobilisés pour garder leur enfant sur la pause déjeuner.

Il en ressort :

- **Le maintien d'une pause déjeuner conforme au protocole sanitaire qui permettra à chacun de disposer d'un repas chaud de la maternelle au lycée**

- **L'accueil des élèves dans différents espaces de restauration**

Afin de permettre à chacun de manger à son rythme et de disposer d'un repas chaud, nous avons élargi nos possibilités en optimisant au maximum l'utilisation du self et du petit réfectoire jusqu'alors uniquement utilisé pour les maternelles.

Ainsi, les élèves de CP - CE1 déjeuneront dans le petit réfectoire après le service des maternelles avec une distanciation de 2 mètres prévue entre les deux groupes de classes. Ils seront servis au plat avec un menu unique complet comprenant la formule « entrée – plat principal – produit laitier -dessert ».

Les élèves de CM1 – CM2 - CE2 déjeuneront, quant à eux, sur le principe du self en 2 services avec la même règle de distanciation de 2 mètres entre les groupes de classe.

Les élèves de collège et lycée se succéderont par groupes de niveau sur les mêmes règles sanitaires.

Le lycée disposera aussi, par roulement, du foyer en autonomie mais en maintenant les règles sanitaires et de distanciation.

- **Un adulte référent masqué**

- assure l'hygiène des mains en entrant et en sortant des cantines,
- donne individuellement un plateau préparé (couverts emballés et pain),
- nettoie et désinfecte tables et pichets à chaque changement de groupe de table,
- mesure pour assurer les 2 mètres entre des élèves appartenant à des groupes différents.
- vérifie le port du masque des élèves (déplacement,...)

➤ **L'organisation de la salle de restauration**

- devient modulable en fonction des groupes accueillis et permet de garantir le protocole sanitaire (non utilisation de certaines chaises et tables si la distance ne le permet pas)

➤ **L'aération des locaux de cantine**

- se fait de façon très régulière tout au long des services.

➤ **Le port du masque**

Le port d'un masque chirurgical ou de type « grand public » de catégorie 1 est obligatoire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour tous les élèves des classes élémentaires (à partir du CP), ainsi que pour les collégiens et lycéens.

Les masques en tissu « faits maison » sont désormais interdits à l'école.

Cette organisation reste bien sûr provisoire dans l'attente de nouvelles consignes du Ministère.
Nous vous remercions de votre implication à nos côtés et de la confiance que vous nous accordez.

F. BEGASSAT
Chef d'Etablissement du 1^{er} Degré

C.RUTILY
Chef d'Etablissement du 2nd Degré